

## AIDES AUX ENTREPRISES

# BONIFICATION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT GLOBAL

## Objet

Obtenir, sur demande, une bonification d'impôt sur le revenu suite à la réalisation de certains investissements.

## Bénéficiaires

**Toute entreprise commerciale, industrielle, minière ou artisanale** située au Grand-Duché de Luxembourg et qui effectue un investissement éligible.

Conditions

Il faut réaliser, au cours d'un exercice d'exploitation, **un investissement complémentaire** :

- en biens amortissables corporels autres que les bâtiments, le cheptel vif agricole et les gisements minéraux et fossiles,
- en installations sanitaires et de chauffage central incorporés aux bâtiments hôteliers,
- en bâtiments à caractère social,
- en immobilisations agréées et
- en logiciels pour autant qu'ils n'ont pas été acquis d'une entreprise liée.

Les biens suivants, acquis pendant l'exercice, sont toutefois à éliminer :

- les biens amortissables normalement au cours d'une période inférieure à 3 années,
- les biens acquis par transmission en bloc d'une entreprise,
- les biens usagés,
- certains véhicules automoteurs.

## Montant

La bonification s'élève à **8%** pour la 1<sup>ère</sup> tranche ne dépassant pas **150.000 €** et **2%** pour la tranche d'investissement dépassant **150.000 €**

Pour les investissements en immobilisations agréées, la bonification est de **9%** pour la 1<sup>ère</sup> tranche et **4%** pour la tranche d'investissement dépassant **150.000 €**

Pour les investissements en logiciels, la bonification ne peut pas dépasser **10%** de l'impôt dû pour l'année d'imposition au cours de laquelle est clôturé l'exercice pendant lequel les acquisitions de logiciels sont réalisées.

## Délais

La demande de bonification d'impôt pour investissement global doit être introduite **au moment du dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année concernée**.

Elle est une annexe à la déclaration.

## Autorités compétentes et liens utiles

La demande d'aide est à adresser à l'**Administration des Contributions Directes**, via le modèle 800 à joindre à la déclaration d'impôt.

[Formulaire de demande \(pdf\)](#)

*Dernière mise à jour: 19 mai 2023*

## Contacts

**Norry Dondelinger**

T : (+352) 42 67 67 - 257

E : norry.dondelinger@cdm.lu

**Philippe Maroldt**

T : (+352) 42 67 67 - 260

E : philippe.maroldt@cdm.lu

